

Calendrier des marches du mardi du 6 septembre 2022 au 13 décembre 2022

Le départ se fait devant les AVF à 13h30 min précises, sauf **pour les marches à la journée où le départ de l'AVF est prévu à 9h**. Le programme peut être modifié en fonction de la météo et des contraintes particulières

Date Organisateur	Circuit	Départ de la balade	Longueur (en Km)	Dénivelé (en m)	Niveau (*)	Km A/R depuis l'AVF	Participation covoiturage (**)
06/09 Didier	Les rochers de Crémaussel	La croix de Beyrniès, La Crouzette	8.6	150	2	92	5.10
13/09 Jean-Claude	De la Combe à la Bitarelle	Parking de l'église Moussoulens	9	150	2	66	3.60
20/09 Didier	Les Martyrs - Campmas	Salle polyvalente Les Martyrs	10	133	2	86	4.70
27/09 Didier	Circuit des Fontaines	Poids public Arfons	11	132	2	40	2.20
04/10 Jean-Luc R	Les crêtes d'Arfons	Arfons	10.3	217	2	40	2.20
11/10 Jean-Claude	La Ronde des Pierres	St Salvy La Balme	16.50	348	3	94	5.20
18/10 Jean-Claude	Boucle d'En Guibaud	Chapelle St Etienne Puylaurens	9	168	2	36	2.00
08/11 Didier	'Lac des Cammazes et la rigole"	Barrage des Cammazes	11,3	107	2	24	1.40
15/11 Jean-Claude	Montgey-Aguts	Parking sous le château de Montgey	8.7	134	2	20	1.10
22/11 Jean-Luc R	La Forêt de l'Aiguille	Parking de l'église des Cammazes	7.3	240	2	20	1.10
29/11 Didier	Vallée des Martineurs	Parking de Durfort	8	340	3	12	0.70
6/12 Jean-Claude	Moulin de Gibert	Ecole Les Cassès	8	153	2	30	1.70
13/12 Didier	Chemin des Fourches	St Félix	8	200	2	20	1.10

Un goûter partagé est prévu à l'issue de la balade

(*) A titre indicatif, Niveaux de difficulté : Niveau 1 : - balade facile pour tous ; Niveau 2 : entre 8 et 12 km avec un dénivelé faible < à 200 m ; Niveau 3 : distance > à 12 km ou dénivelé > à 250 m.

(**)Participation établie à partir des sites dédiés au covoiturage et arrondie à la dizaine de centimes la plus proche

Coordonnées des organisateurs : Jean-Claude DUCOURANT tél 07 88 04 11 65, Jean-Luc Rimaud tél 06 45 12 42 08
Didier CHAMPENOIS tél 06 79 38 9 Jean-Luc COMBA : tél 06 35 93 94 47, mail jean-luc.comba@orange.fr

Rappel : les participants doivent être à jour de leur cotisation AVF et avoir un certificat médical autorisant cette activité